

AVIS APPEL OFFRE

Le Directeur

N0001 ADMI-FIN CERFIG - 2025

Avis d'Appel Offre (AAO)
Centre de de Recherche et de Formation en Infectiologie de Guinée
AAO N0001 ADMI-FIN CERFIG - 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités du Projet AFRICAM-PREACTS (Prévenir les risques d'émergences pandémiques dans le pays du sud et à l'échelle globale), le Centre de de Recherche et de Formation en Infectiologie de Guinée (CERFIG), dans le cadre des opérations de la chaîne d'approvisionnement, sollicite des offres/propositions scellées de la part de fournisseurs/prestataires de services potentiels et qualifiés pour les catégories d'achat ci-dessous pour un accord de deux (2) ans.

Lot	Catégorie	Commentaire
001	Kits de prélèvement terrain	Des informations détaillées sont disponibles sur demande dans l'appel d'offres.
002	Réactifs et Consommables de laboratoire	Des informations détaillées sont disponibles sur demande dans l'appel d'offres.
003	Equipements de laboratoire	Des informations détaillées sont disponibles sur demande dans l'appel d'offres.
004	Location de véhicule.	Des informations détaillées sont disponibles sur demande dans l'appel d'offres.

1. Ce marché est un contrat-cadre sans minimum ni maximum, conformément à l'article 47 du code de passation des marchés. Etant donné qu'il s'agit d'un marché à coût unitaire, l'Autorité contractante se réserve le droit d'attribuer chaque lot à plus d'un soumissionnaire ayant rempli toutes les conditions requises ainsi que les critères de sélection et de qualification prévus dans le présent appel d'offres.
2. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics guinéens concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

Les exigences sont les suivantes :

1. Preuve de toute accréditation de qualité (veuillez en soumettre une copie si applicable), attestation de régularité fiscale en cours de validité au moment de la soumission, enregistrement légal actuel de l'entreprise, taille de la base de données clients avec une liste des principaux clients et historique des performances, y compris les noms et les contacts.
2. Une version détaillée et complète de l'appel d'offres peut être obtenue auprès du CERFIG par l'intermédiaire du Secrétariat du CERFIG uniquement par courrier électronique : assiatou.samoura@cerfig.org et en copie gabriel.kamano@cerfig.org

3. Les soumissionnaires sont tenus de présenter leurs propositions, accompagnées de toutes les informations/documents requis, dans une enveloppe scellée et de la déposer au secrétariat du CERFIG située au Campus Hadja Maforé Bangoura, commune de Dixinn – Conakry au **plus tard le 05 juin 2025 à 17h00**. Les propositions seront ouvertes le **12 juin 2025** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres doivent être rédigées en langue française en trois (03) exemplaires dont un (01) original et trois (02) copies.
4. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.
5. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.
6. Aussi, les offres doivent également comprendre le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), au taux de 0,3% du Montant Hors Taxes du marché, supporté systématiquement par le titulaire du contrat et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté "2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 Avril 2023, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 profitant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCNfP).
7. Les offres devront demeurer valides pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.
8. Tous les fournisseurs ou prestataires de services intéressés qui souhaitent obtenir des éclaircissements sont invités à le faire à l'adresse électronique de l'organisation mentionnée ci-dessus. La date limite pour obtenir des éclaircissements est le **12 mai 2025 à 12h00**.
L'ouverture aura lieu dans la salle de formation du bureau du CERFIG, au Campus universitaire Hadja Maforé Bangoura, Commune de Dixinn Tel : + [224 621 737 586 / 620368321](tel:224621737586/620368321)
9. Toutes les offres soumises après la date limite indiquée ci-dessus seront rejetées.

Conakry 05 mai 2025

Le Directeur du CERFIG



Pr. Abdoulaye Toure